

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESEHaut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
ménagers

OBJET : Budget annexe primitif relatif à la gestion des déchets
de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018

P. J. : - 1 répartition entre budget des frais de personnel
- 1 refacturation des charges d'administration générale
- 2 projets de délibération

I. INTRODUCTION

Créé en 2013, ce budget annexe relatif à la gestion des déchets ménagers permet de centraliser en termes budgétaires les différentes actions engagées par la Ville dans le domaine. Il permet d'apprécier les coûts des services rendus aux usagers pour ce Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Avec le plan local de prévention des déchets (PLPD), la collectivité s'est engagée dans une démarche de réduction des déchets à l'enfouissement et pour le développement de filières de recyclage, avec la modernisation de la collecte des déchets et l'optimisation du traitement des déchets à l'échelle de l'agglomération.

II. LE BUDGET ANNEXE PRIMITIF DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS POUR L'EXERCICE 2018

Le budget annexe primitif relatif à la gestion des déchets ménagers de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018 est présenté en suréquilibre : les recettes sont évaluées à la somme de 1.592.406.774 F et les dépenses à la somme de 1.414.077.509 F, se répartissant de la manière suivante :

LA SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses : 1.275 M

Recettes : 1.406 M

Collecte et traitement des
déchets
1.065 M

Frais de personnel 71 M

Intérêts dette et charges
exceptionnelles 17 M

Restes à réaliser 11 M

Opérations d'ordre 107 M

Epargne 4 M

Redevances - REOM
1.242 M

Participations 22 M

Résultat 2017 reporté 142 M

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 139 M	Recettes : 187 M
Les dépenses d'investissement sur la propreté urbaine 106 M	Epargne 4 M
Remboursement du capital de la dette 10 M	Opérations d'ordre 107 M
Restes à réaliser 23 M	Résultat 2017 reporté 76 M

Le suréquilibre de ce budget est consécutif à la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017. Il constitue une exception à la règle de l'équilibre budgétaire. En effet, la réglementation ne permet ce cas de figure qu'en cas d'excédent : *«n'est pas considéré comme étant en déséquilibre un budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées»*.

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les restes à réaliser ainsi que les opérations d'ordre seront formalisés dans des tableaux synthétiques en fin de note.

1) La section d'exploitation

a) Les dépenses : 1.164.347.313F

Crédits 2018	Reports 2017
1.152.941.000 F	11.406.313 F

Les dépenses nouvelles proposées pour l'exploitation du service pour la gestion des déchets ménagers s'élèvent à 1.152.941.000 F, se répartissant comme suit :

➤ Collecte et traitement des déchets : 1.064.965.000 F

- Collecte et traitement des ordures ménagères	: 1.015.350.000 F
- Collecte et traitement des points d'apports volontaires	: 30.900.000 F
- Accompagnement du PLPD	: 2.500.000 F
- Frais généraux et fournitures (dont frais de communication)	: 8.763.000 F
- Encadrement et suivi des marchés publics	: 2.365.000 F
- Charges d'administration générale refacturées	: 5.087.000 F

Pour mémoire, le travail engagé depuis 2014 de refonte complète et de dissociation des marchés de gestion des déchets a abouti à la conclusion de 6 nouveaux marchés. Cette démarche a permis de réduire les dépenses liées aux prestations et de rééquilibrer ce budget annexe en 3 ans.

Parmi les axes d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers réalisés en 2017, on peut citer l'enquête de dotation et le puçage des bacs qui a permis la mise à jour de données et le passage de 6 à 3 collectes hebdomadaires pour les usagers du centre-ville et du quartier latin.

La production d'un nouveau plan d'action pour la période 2017-2020 du programme de prévention des déchets sera prochainement mise en œuvre déclinant la stratégie déchets de la Ville.

➤ Frais de personnel : 70.684.000 F

Cela représente le coût du personnel affecté à ce service, faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents, dont les modalités de répartition entre budget sont présentées en annexe.

➤ Autres charges : 17.292.000 F

Il s'agit de titres annulés sur les exercices antérieurs pour 11.000.000 F, de pertes sur créances irrécouvrables pour 4.600.000 F, des intérêts d'emprunts estimés à 1.684.000 F et des intérêts moratoires et pénalités sur marchés pour 8.000 F.

b) Les recettes : 1.405.398.842 F

Crédits 2018	Reports 2017	Résultat reporté 2017
1.263.770.000 F	0 F	141.628.842 F

➤ Produits de la redevance : 1.242.200.000 F

En contrepartie des dépenses d'exploitation présentées ci-dessus et des services rendus aux usagers, le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères attendu en 2018, s'élève à 1.242.200.000 F avec la reconduction des tarifs 2017 sans augmentation des parts collecte et traitement :

Volume du bac	Fréquence de collecte/semaine	Part collecte	Part traitement	Total mensuel
120 / 140 L	3	1 954 F	701 F	2 655 F
120 / 140 L	6	3 013 F	1 402 F	4 415 F
240 L	3	2 238 F	1 402 F	3 640 F
240 L	6	3 631 F	2 804 F	6 435 F
330 /360 L	3	2 419 F	1 986 F	4 405 F
330 /360 L	6	4 088 F	3 972 F	8 060 F
660 L	3	3 050 F	3 855 F	6 905 F
660 L	6	5 140 F	7 710 F	12 850 F

Cependant, une modification de la part traitement de la redevance par le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa pourrait intervenir au cours de l'année 2018. En effet, le syndicat et le concessionnaire du centre de Gadjé sont actuellement en cours de vérification des tonnages traités et des clauses contractuelles qui pourraient conduire à réévaluer la part traitement pour les communes. Dans cette attente, les tarifs ont été reconduits en 2018.

Avec les subventions escomptées, les recettes permettent de financer l'exploitation du service de ce SPIC, sans contribution du budget principal.

➤ Subventions et participations : 21.570.000 F

Une partie des actions menées sur l'optimisation de la gestion des déchets est cofinancée par la province Sud :

- 11.900.000 F pour le programme de prévention de déchets 2017-2020 ;
- 9.670.000 F relatif au programme de compostage domestique de la commune.

➤ Reprise des résultats de 2017 : 141.628.842 F

En 2017, la section d'exploitation dégage un excédent de 141.628.842 F qui sera intégralement maintenu sur la même section, pour couvrir notamment l'incidence des restes à réaliser de dépenses pour un montant de 11.406.313 F. Cette reprise de résultat génère ainsi le suréquilibre de la section d'un montant de 130.222.529 F.

Il permettra notamment de financer une éventuelle révision tarifaire qui serait décidée par le SIGN.

Toutefois, cette prévision d'affectation n'interviendra qu'après le vote du compte administratif de l'exercice 2017.

2) La section d'investissement

a) Les dépenses : 138.901.196 F

Crédits 2018	Reports 2017
115.916.000 F	22.985.196 F

Dans le cadre de sa stratégie déchet, la Ville offre un service important et complet de prise en charge des déchets produits sur son territoire, que ce soit par les différentes collectes en porte-à-porte, à travers le réseau de quais d'apport volontaire ou des points d'apport volontaire.

Afin de poursuivre l'amélioration du service rendu aux usagers, il est prévu en 2018, de renouveler et d'installer des colonnes pour les points d'apport volontaire pour un montant de 21.900.000 F et d'acquérir du matériel et des équipements dans le cadre du programme local de prévention des déchets ainsi que des bacs de collecte d'ordures ménagères à hauteur de 84.016.000 F.

Enfin, le montant du remboursement des emprunts en capital pour ce budget annexe s'élève à 10.000.000 F.

b) Les recettes : 76.178.932 F

Crédits 2018	Reports 2017	Résultat reporté 2017
0 F	0 F	76.178.932 F

Les recettes d'investissement ne sont constituées que du seul report de résultat de l'exercice 2017.

➤ Reprise des résultats 2017 : 76.178.932 F

A la clôture de l'exercice 2017, le solde d'exécution de la section d'investissement présente un excédent de 76.178.932 F qui est reporté en recettes d'investissement compte 001 – solde d'investissement reporté, pour le financement des dépenses d'investissement. Cette reprise de résultat engendre un suréquilibre de la section d'investissement.

III. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT

La nouvelle situation de l'engagement 62-2013-1 s'établit comme suit :

No et intitulé des AP / AE	Coût prévisionnel	Répartition des crédits de paiement				
		CP antérieurs	RAR	CP 2018	CP 2019	RAF
AE N° : 62-2013-1 ETUDE AMO DECHETS URBAINS	36 861 264	36 861 264	-	-	-	-

IV. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice 2017 sont intégrés au présent budget. Il s'agit des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2017, pour chaque section, pour lesquelles il existe un acte d'engagement, tels que récapitulés ci-dessous :

Les dépenses d'exploitation 2017 à reporter sur 2018

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	812	4 246 125
011	617	ETUDES ET RECHERCHES	812	6 188 807
011	618	DIVERS	812	971 381
TOTAL DU CHAPITRE 011 :				11 406 313 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION À REPORTER SUR 2018 : 11 406 313 F CFP

Les dépenses d'investissement 2017 à reporter sur 2018

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6201	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	812	22 985 196
TOTAL DU CHAPITRE 6201 :				22 985 196 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À REPORTER SUR 2018 : 22 985 196 F CFP

V. OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de l'exercice 2018 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous.

De section à section

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
PRELEVEMENT	023	023	3 537 300	021	021	3 537 300
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	042	6815	60 000 000			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	042	6811	47 291 700			
AMORTISSEMENT AUTRES TERRAINS				040	28128	15 000
AMORTISSEMENT SUR BATIMENTS				040	28131	18 047 100
AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS				040	28188	29 229 600
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES				040	15182	60 000 000
TOTAL			110 829 000			110 829 000

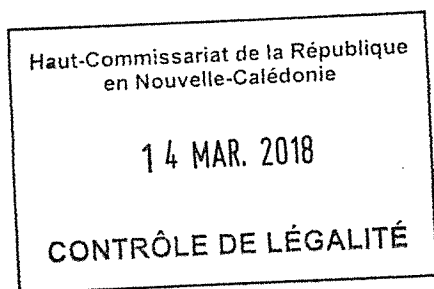
VI. CONCLUSION

Le budget annexe primitif relatif à la gestion des déchets ménagers s'élève donc à 1.592.406.774 F en recettes et 1.414.077.509 F en dépenses pour l'exercice 2018.

L'exploitation du service est assurée par la redevance. La Ville s'emploie dans le cadre de sa stratégie déchet à réduire l'enfouissement et à poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, au travers de ses nouveaux marchés de collecte.

Tels sont les éléments constitutifs du présent projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 8 février 2018



Le Maire,

Sonia LAGARDE



ANNEXE N° 1**REPARTITION ENTRE BUDGET DES FRAIS DE PERSONNEL CONCERNANT LA GESTION DES DECHETS
MENAGERS DE LA VILLE DE NOUMEA POUR L'EXERCICE 2018**

DIVISION - SERVICE	Fonction	Prévision Masse salariale 2018	Budget principal (B01)				Budget annexe Déchets ménagers (B02)			
			Quote part 2017	Montant 2017	Quote part 2018	Montant 2018	Quote part 2017	Montant 2017	Quote part 2018	Montant 2018
PA	SGA	12 653 376	85%	10 854 299	85%	10 755 370	5%	638 488	5%	632 669
DEP	DIRECTEUR	12 370 753	85%	10 177 547	85%	10 515 140	5%	598 679	5%	618 538
DPSD	CHEF DE DIVISION	10 868 844	40%	3 665 802	40%	4 347 538	20%	1 832 901	20%	2 173 769
DF	CHEF DE SECTION	6 359 785	75%	6 569 157	75%	4 769 839	25%	0	25%	1 589 946
DF	ASSISTANT	6 574 812	75%	6 256 961	75%	4 931 109	25%	0	25%	1 643 703
DF	ASSISTANT	6 309 123	10%	643 625	10%	630 912	90%	5 792 621	90%	5 678 211
DF	ASSISTANT	5 140 260	10%	513 923	10%	514 026	90%	4 625 304	90%	4 626 234
DPSD	CHEF DE SUBDIVISION	9 204 464	20%	1 794 378	20%	1 840 893	80%	7 177 512	80%	7 363 571
DPSD	CHEF DE BUREAU	7 689 924	10%	645 560	10%	768 992	90%	5 810 042	90%	6 920 932
DPSD	MEDIATEUR TRI ET PREVENTION	5 561 623	0%	0	0%	0	100%	5 328 544	100%	5 561 623
DPSD	CHEF DE BUREAU	6 978 052	10%	757 415	10%	697 805	90%	6 816 738	90%	6 280 247
DPSD	CONTROLEUR	7 334 652	0%	0	0%	0	100%	7 538 670	100%	7 334 652
DPSD	RESPONSABLE MARCHE DE COLECTE	7 140 084	0%	0	0%	0	100%	6 886 592	100%	7 140 084
DPSD	GESTIONNAIRE CLIENTELE	5 030 220	0%	0	0%	0	100%	5 480 000	100%	5 030 220
DPSD	ANIMATRICE DE TRI	8 089 008	0%	0	0%	0	100%	5 480 000	100%	8 089 008

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ANNEXE N° 2

REFACTURATION DES CHARGES D'ADMINISTRATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE RELATIF A LA GESTION DES DECHETS MENAGERS POUR L'EXERCICE 2018

CHAPITRE	COMPTE	LIGNE DE CREDIT	CLEF DE REPARTITION	BUDGET PRINCIPAL B01 Total budget 2018 (BP + RP)	BUDGET ANNEXE B02 Montant proposé à la refacturation
011	60611 - Eau et assainissement	LC 10116 - Consommation eau des services communaux	A	12 900 000	114 999
011	60611 - Eau et assainissement	LC 11894 - Consommation eau édifices divers	A	12 500 000	111 433
011	60612 - Energie et électricité	LC 10117 - Consommation électrique services communaux	A	41 474 000	369 725
011	60612 - Energie et électricité	LC 11907 - Consommation électrique édifices divers	A	17 000 000	151 548
011	6064 - Fournitures administratives	Tout compte	A	12 357 000	110 158
011	611 - Contrats prestations services	LC 23333 - contrat prest* ass info sie	A	51 361 000	457 864
011	611 - Contrats prestations services	LC 23334 - contrats prest* plan bureau*	A	1 575 776	14 047
011	611 - Contrats prestations services	LC 23335 - contrats prest* ass info - sed	A	23 415 000	208 736
011	611 - Contrats prestations services	LC 23336 - contrats prestations sirh	A	15 550 000	138 622
011	611 - Contrats prestations services	LC 23337 - contrats prest* ass info dsi	A	1 595 000	14 219
011	616 - Primes d assurances	LC 10022 - assurance bâtiments communaux	A	38 850 000	346 333
011	616 - Primes d assurances	LC 10024 - assurance RC communal	A	21 000 000	187 207
011	616 - Primes d assurances	LC 14705 - assurance flotte automobile	A	14 100 000	125 696
011	6184 - Versat organismes formation	Tout compte	A	50 874 098	453 523
011	6188 - Autres frais divers	LC 10045 - frais divers ATM	A	2 400 000	21 395
011	6188 - Autres frais divers	LC 10315 - gestion du courrier	A	759 000	6 766
011	6188 - Autres frais divers	LC 10328 - autres frais CCM	A	479 700	4 276
011	6188 - Autres frais divers	LC 11672 - prest* s/connectique existante	A	1 496 000	13 336
011	6188 - Autres frais divers	LC 11673 - prestations regie	A	5 203 153	46 384
011	6188 - Autres frais divers	LC 13162 - prest* evolut* infrastructure	A	997 000	8 888
011	6188 - Autres frais divers	LC 16442 - prestat* service dsi	A	1 363 398	12 154
011	6188 - Autres frais divers	LC 16692 - prest* destruction consommable	A	100 000	891
011	6188 - Autres frais divers	LC 20471 - prest* - politique de securite	A	4 087 000	36 434
011	6188 - Autres frais divers	LC 20491 - prestat* assistance bo / site	A	2 841 000	25 326
011	6188 - Autres frais divers	LC 21977 - prestat* assist* mco du portail	A	648 000	5 777
011	6188 - Autres frais divers	LC 23245 - prest* gouvernance management	A	2 500 000	22 287
011	6225 - Indem au comptable & régisseur	Tout compte	B	3 840 000	208 702
011	6236 - Catalogues et imprimés	LC 10374 - catalogues et imprimés	A	7 800 000	69 534
011	6236 - Catalogues et imprimés	LC 23232 - DAJM: enveloppes, pochettes, parapheurs...	A	2 000 000	17 829
011	6262 - Frais de télécommunications	LC 10041 - Frais de communication tous services	A	46 000 000	410 072
011	6262 - Frais de télécommunications	LC 20578 - Contrat abonnement lignes celeris ethernet	A	9 605 000	85 625
011	6281 - Concours divers	Tout compte	A	18 325 000	163 360
011	6283 - Frais de nettoyage des locaux	LC 10136 - Nettoyage des locaux communaux	A	27 950 000	249 164
011	6288 - Autres services extérieurs	LC 11681 - Abonnement FAI ADSL	A	9 043 000	80 615
65	6531 - Ind maires adjoints conseil	Tout compte	A	81 400 000	725 650
65	6532 - Frais missions élus	Tout compte	A	3 000 000	26 744
65	6533 - Cotisations de retraite	Tout compte	A	3 870 000	34 500
65	6535 - Formations	Tout compte	A	800 000	7 132

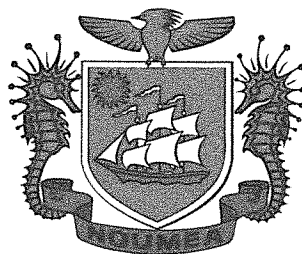
CLEFS DE REPARTITION UTILISEES:

- A application du pourcentage global de refacturation du personnel du budget annexe B02 sur l'ensemble de la masse salariale de la ville
0,89% pourcentage de refacturation du personnel du budget annexe B02 sur l'ensemble de la masse salariale de la ville
- B application du pourcentage des dépenses réelles du budget annexe B02 2017 sur le total des dépenses réelles tous budgets 2017
5,43% pourcentage des dépenses réelles du budget annexe B02 2017 sur le total des dépenses réelles tous budgets 2017

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

D-180
-181

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 mars à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
DATE DE CONVOCATION	M.	Dominique SIMONET	Mme	Charlène SOERIP
06.03.2018	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
DATE D'AFFICHAGE	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
06.03.2018	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jonas TAOFIFENUA
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY
	M.	Christophe OBLED		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle LAFLEUR
conseillers en exercice	: 53	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Philippe BLAISE
		M.	Patrick SENS	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de présents	: 45	M.	Gaël YANNO	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
Nombre de votants	: 51				
(6 procurations)					

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/180
relative au budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers de la Ville de Nouméa pour
l'exercice 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 MARS 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de Nouvelle-Calédonie, et notamment dans ses articles L.322-1 et L.322-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015, modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/64 du 6 février 2018 relative au débat d'orientations budgétaires 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/15 du 8 février 2018,

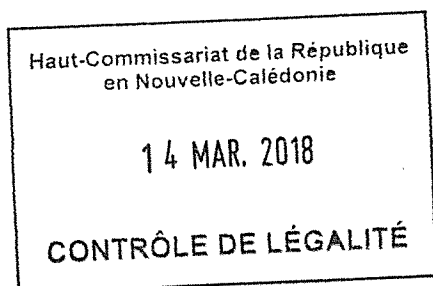
La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 13 février 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Conformément aux dispositions des articles L.211-5 et L.211-6 du code des communes de Nouvelle-Calédonie, le budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018 est arrêté à 1.592.406.774 F en recettes et 1.414.077.509 F en dépenses, se répartissant de la manière ci-après :



	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	115.916.000	
Restes à réaliser 2017	22.985.196	
Opérations d'ordre		107.291.700
Résultat d'investissement reporté 2017		76.178.932
Virement de la section d'exploitation		3.537.300
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	138.901.196	187.007.932
SECTION D'EXPLOITATION		
Opérations réelles	1.152.941.000	1.263.770.000
Opérations d'ordre	107.291.700	
Restes à réaliser 2017	11.406.313	
Excédent de fonctionnement reporté 2017		141.628.842
Virement à la section d'investissement	3.537.300	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1.275.176.313	1.405.398.842
MONTANT TOTAL DU BUDGET	1.414.077.509	1.592.406.774

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement et en section d'exploitation sont votés par chapitre, conformément aux tableaux ci-joints en annexe 1.

ARTICLE 3 /

Est constituée une provision pour risques et charges de fonctionnement d'un montant de 60.000.000 F, qui sera réajustée au fur et à mesure de l'évolution du risque.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **14 MARS 2018**

DESTINATAIRES :
SUBD ADMINIS. SUD
D.F. (dont T.P.S.)
AFFICHAGE



Le Maire,
Sonia LAGARDE

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 14 MARS 2018
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ou publié le 14 MARS 2018
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

14 MAR. 2018

ANNEXE 1

SECTION D'INVESTISSEMENT CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
----------	---------------------	---------------------------	-----------------------	-----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
6201	Propreté Urbaine	128.901.196	128.901.196	
16	Emprunts et dettes assimilées	10.000.000	10.000.000	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		138.901.196	138.901.196	
--	--	--------------------	--------------------	--

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
021	Virement de la section d'exploitation	3.537.300		3.537.300
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	107.291.700		107.291.700
001	Résultat d'investissement reporté	76.178.932	76.178.932	

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		187.007.932	76.178.932	110.829.000
--	--	--------------------	-------------------	--------------------

SECTION D'EXPLOITATION

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
----------	---------------------	---------------------------	-----------------------	-----------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION				
011	Charges à caractère général	1.076.371.313	1.076.371.313	
012	Charges de personnel et frais assimilés	70.684.000	70.684.000	
65	Autres charges de gestion courante	4.600.000	4.600.000	
66	Charges financières	1.684.000	1.684.000	
67	Charges exceptionnelles	11.008.000	11.008.000	
023	Virement à la section d'investissement	3.537.300		3.537.300
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	107.291.700		107.291.700

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		1.275.176.313	1.164.347.313	110.829.000
--	--	----------------------	----------------------	--------------------

RECETTES D'EXPLOITATION				
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	1.242.200.000	1.242.200.000	
74	Dotations, subventions et participations ou subvention d'exploitation	21.570.000	21.570.000	
002	Résultat de fonctionnement reporté	141.628.842	141.628.842	

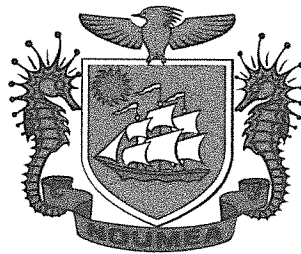
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		1.405.398.842	1.405.398.842	
--	--	----------------------	----------------------	--

P 181

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 mars à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
DATE DE CONVOCATION	M.	Dominique SIMONET	Mme	Charlène SOERIP
06.03.2018	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
DATE D'AFFICHAGE	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
06.03.2018	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jonas TAOFIFENUA
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY
	M.	Christophe OBLED		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle LAFLEUR
conseillers en exercice	: 53	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Philippe BLAISE
		M.	Patrick SENS	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de présents	: 45	M.	Gaël YANNO	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
Nombre de votants	: 51				
(6 procurations)					

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/181
relative aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement du budget annexe primitif de la
gestion des déchets ménagers de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 MARS 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment ses articles L.322-1 et L.322-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015 modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/64 du 6 février 2018 relative au débat d'orientations budgétaires 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/15 du 8 février 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 13 février 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations de fonctionnement du budget annexe primitif de la gestion des déchets de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018, est approuvée l'autorisation d'engagement, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans les tableaux ci-dessous :

SITUATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition des crédits de paiement				
		CP antérieurs	RAR	2018	2019	RAF
AE N° : 62-2013-1 ETUDE AMO DECHETS URBAINS	36 861 264	36 861 264	-	-	-	-

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

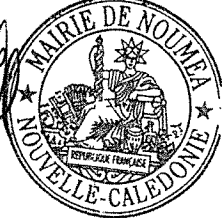
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **14 MARS 2018**

Le Maire,

Sonia Lagarde
Sonia LAGARDE


DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD . - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 MARS 2018**
au Commissaire Délégué
~~et notifié~~
et / ou publié le **14 MARS 2018**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine Chimenti
Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances